



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept du mois de mai, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 21 mai 2014, s'est réuni en salle des mariages en mairie sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. VEYSSIERE Maire, M. NICOLAS, M. ADAM, Mme. PEREIRA, M. GUEMICHE, Mme. JENNER, M. CLAVEL, Mme. COLLET, M. GESELL, Adjoints au Maire. Mme. ROZOTTE, Mme GESELL, Mme. SANS, M. MENDES FERREIRA, Mme. LANGLES, M. BORDES, Mme DELMARQUETTE, Mme. LOPEZ, M. GUELLIL, Mme BOUZID, M. ANDRE, M. DELPLACE, Mme. CHASTAGNOL, M. BOULAY Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

- Mme Séverine LEVE représentée par M. Quentin GESELL
- M. Thierry PICHOT-MAUFROY représenté par Mme Martine GESELL
- Mme Marie-line BOUCHAUT représentée par M. Michel ADAM
- M. Abderrahmane FERCHICHI représenté par M. Michel CLAVEL
- M. Van Phuoc TRAN représenté par M. Frédéric NICOLAS
- Mme Véronique POISSON représentée par Mme Corinne LANGLES
- M. Malet DRAME représenté par Mme Marie-Claude COLLET
- Mme Amel SRAIDI représentée par M. Abdelaziz GUEMICHE
- Mme Khadija ID HAMOU représentée par M. André VEYSSIERE
- M. Jacques GUILLEMAN représenté par Mme Julie SANS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie SANS

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 27 mai 2014 et nomme Madame Julie SANS en qualité de secrétaire de séance.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

✦ Désignation d'un représentant de la ville de Dugny au sein de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Le Bourget -Grand Paris ».

APPROBATION A L'UNANIMITE

**COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

† **Décision n° 2014/13 en date du 19 mai 2014 :**

MAPA relatif au spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2014 pour les besoins de la ville de Dugny

† **Décision n° 2014/14 en date du 19 mai 2014 :**

Renouvellement du contrat d'abonnement de l'appareil carte bleue HELP LINE pour le CMS avec la société Comptoir Monétique pour une durée de 12 mois

Tennis Club de Dugny – Convention d'objectifs 2014

Présentation par monsieur Quentin GESELL

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **PERMET** à monsieur le maire, ou à son représentant, de signer la convention d'objectifs 2014 avec l'association T.C.D.,
- **DIT** que la convention d'objectifs sera soumise au contrôle du trésorier payeur de la ville, ainsi que ses comptes de résultats financiers,

Délibération n° 2014/78

**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION
D'OBJECTIFS LOCALES 2014 – TENNIS CLUB DUGNYSIEN**

Présentation par monsieur Quentin GESELL

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **ADMET** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local,
- **CONVIENT** que l'attribution des subventions 2014 est appliquée aux associations entrant dans le champ d'application de « convention d'objectifs » ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2014 au travers du dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes,
- **PREND ACTE** que l'association « Tennis Club Dugnysien », après signature de la convention d'objectifs approuvée par la délibération 2014/78 en date du 27 mai 2014
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2014 auprès de l'association « Tennis Club Dugnysien », sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal, selon le tableau suivant :

Associations dans champs d'application de « Convention d'objectifs »	Subvention 2013	Subvention 2014 sollicitée	Subvention 2014 accordée
Tennis Club Dugnysien	26 000 €	26 000 €	23 000 €

- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 de la commune.

Délibération n° 2014/79

**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION
D'OBJECTIFS LOCALES 2014**

Présentation par monsieur Quentin GESELL.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **ADMET** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local,
- **CONVIENT** que l'attribution des subventions 2014 est appliquée aux associations entrant dans le champ d'application de « convention d'objectifs » ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2014 au travers du dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes,
- **PREND ACTE** que l'association « Sporting Club Dugnysien », association sous convention d'objectifs satisfait les critères ci-dessus énoncés.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2014 auprès de l'association « Sporting Club Dugnysien », sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal, selon le tableau suivant :

Associations dans champs d'application de « Convention d'objectifs »	Subvention 2013	Subvention 2014 sollicitée	Subvention 2014 accordée
Sporting Club Dugnysien	62 670 €	120 000 €	107 000 €

- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 de la commune.

Délibération n° 2014/80

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE DUGNY AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE PUBLIC LOCALE
« LE BOURGET-GRAND PARIS »**

Présentation par monsieur André VEYSSIERE

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** : Monsieur André VEYSSIERE pour représenter la ville de Dugny au sein de l'assemblée Générale de la Société Publique Locale « Le Bourget -Grand Paris ».

Délibération n° 2014/81

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 34

Fait à Dugny, le 28 mai 2014

Le Maire



André VEYSSIERE

